

Augmentation du nombre d'autorisation d'extension d'ouverture des cafés et des bars

Le CC, lors de la précédente législature, avait validé le principe selon lequel les cafés et bars pouvaient obtenir 10 prolongations d'ouvertures de leur commerce.

Le règlement de police est actuellement en cours de révision sur la base des règlements de Savièse, de Sion et de Montana. L'idée est d'avoir un règlement générique à soumettre aux 3 communes (Ayent, Arbaz, Grimisuat) et des annexes qui pourraient être adaptées plus facilement par l'exécutif communal. Suivant le modèle de Sion, on tendra vers une simplification des patentes et heures d'ouverture afin d'éviter de faire de trop grandes différences entre café, restaurant, bars, etc...

Entretemps, en sachant que la validation de ce nouveau règlement par le CG et l'Etat du Valais prendra un certain temps, il est souhaitable de continuer à faciliter l'exploitation des commerces sur notre commune.

Ainsi, Le CC décide d'étendre le nombre d'extension d'ouvertures de 10 à 20 soirées. Cette extension (10 autorisations) est destinée à l'organisation de soirées particulières, de concerts, annoncés à l'avance (48 heures au minimum) et non pas aux demandes "en urgence".

Télé Anzère SA

Les comptes 2021-2022 présentent un bénéfice de Fr. 1'528'747.19 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 1'881'661.50.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un total de produits d'exploitation des transports de Fr. 6'787'921.43 contre Fr. 5'205'604.01 pour l'exercice précédent.

Le CC nomme M. Bertrand Savioz comme délégué de la commune pour la prochaine assemblée générale de Télé Anzère SA (30.09.2022).

Le CC décide

- D'accepter le rapport de gestion.
- D'accepter les comptes de l'exercice 2021-2022.
- De donner décharge aux organes responsables.
- D'accepter la proposition de répartition du résultat de l'exercice 2021-2022.

Conseil de fondation du Home des Crêtes

M. Jean-Pierre Blanc a demandé au Conseil de Fondation (CF) de pouvoir se retirer de ses fonctions. Il fut d'une aide précieuse lors de cette période de transition au vu de son expérience de gestion d'institution socio-sanitaire. Au vu des nouvelles responsabilités du CF principalement liée à la maintenance et à la rénovation de l'immeuble, il estime ne plus être d'une grande aide.

Le CF a ainsi approché M. Bernard Jean, architecte en voie de prendre sa retraite professionnelle, pour cette fonction. Il a accepté et sa candidature a été validée par le CF.

Economies d'énergie

La commission énergie s'est réunie pour donner suite au risque de pénurie d'électricité. Le but étant de voir ce qui peut être fait soit au niveau communal soit par la population pour économiser l'énergie.

La commission préconise un certain nombre de mesures qui vont d'ailleurs dans le même sens que celles du canton. Entre autre proposition :

- Eclairage publique routes communales

- Changement d'horaire pour le blackout de 22h00 à 05h30 au lieu de 23h00 à 05h30.
- Chauffage des bâtiments communaux et écoles
 - Baisser la température à 22°
 - Dans les écoles soit couper le chauffage ou maintenir au minimum durant les vacances
 - La ventilation dans les classes peut être coupée la nuit et diminuée en journée. Pour aérer les locaux les enseignants peuvent ouvrir les fenêtres, durant 10 – 15 minutes, avant le début des cours et durant les récrés ou interours.
- Bâtiments et monuments / éteindre l'éclairage de 22h00 à 06h00
 - Colline du Château.
 - Eglise.
 - Façades des immeubles à la place du village.
 - Cimetière.
- Info à la population
 - Contrôler ou faire contrôler la température de son boiler, 60° est suffisant.
 - Changer les pommeaux de douches ou les mitigeurs des lavabos et mettre des réducteurs de pression.
 - Mettre des informations dans les logements de vacances sur les bonnes pratiques pour économiser l'énergie et l'eau.
- Pour les entreprises et commerces de la commune
 - Ceux qui ont des vitrines et des enseignes, les éteindre de 22h00 à 06h00 comme l'éclairage communal.
- Eclairage de Noël
 - Les décorations de Noël dans le village sont autorisées du 15.12.2022 au 06.01.2023 de 16h30 à 22h00.
 - Idem pour les sapins de la commune (Botyre et St-Romain).

Ecole de Botyre : travaux d'étanchéité

Le CC prend connaissance d'un devis pour des travaux non prévus concernant l'étanchéité du couvert entre la salle de gym et l'école de Botyre.

Ces travaux sont nécessaires suite à la suppression des puits de lumière. Il n'a pas été possible d'uniquement boucher les trous laissés par la suppression des puits et, de ce fait, il faut maintenant garantir l'étanchéité de ce toit.

Le CC attribue ces travaux à l'entreprise Travelletti & Biner SA pour le montant de Fr. 11'997.80 TTC.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 7 autorisations de construire
- 14 autorisations de panneaux solaires
- 1 annonces de remplacement de chaudière à mazout
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions

Engagement d'une animatrice socioculturelle

Suite à la mise au concours d'un poste d'animateur-trice socioculturel-le à 70 % pour les communes d'Ayent, d'Arbaz et de Grimisuat, le CC valide l'engagement de Mme Victoria Jagut à ce poste.

Le début d'activité est fixé au 1^{er} juillet 2023.

Séance du 13.10.2022

Budget 2023

Le CC passe en revue le budget 2023 de la Municipalité qui sera soumis au Conseil général.

Décisions :

- Le coefficient d'impôt est fixé à 1.30.
- Le taux d'indexation de l'impôt est fixé à 158 %.
- L'impôt personnel est fixé à Fr. 15.00.
- La taxe sur les chiens est fixée à Fr. 150.00 par année.
- Le taux d'intérêt rémunérateur 2023 est fixé à 0.00 % (idem décision du Conseil d'Etat).
- Le CC accepte à l'unanimité le budget du compte de résultats 2023.
- Le CC accepte à l'unanimité le budget du compte des investissements 2023.

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF 21'506'605.44	21'876'210.00	22'923'360.00
Revenus financiers	+ CHF 24'384'338.50	23'359'600.00	24'606'943.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF 2'877'733.06	1'483'390.00	1'683'583.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 2'877'733.06	1'483'390.00	1'683'583.00
Amortissements planifiés	- CHF 3'126'349.87	2'072'000.00	2'312'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 220'813.05	6'900.00	5'700.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF 186'410.14	331'200.00	791'100.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF -	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF -	-	-
Attributions au capital propre	- CHF -	-	-
Réévaluations PA	+ CHF -	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF -	-	-
Excédent de charges	= CHF 283'019.72	264'310.00	-
Excédent de revenus	= CHF -	-	156'983.00
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF 5'655'610.87	6'703'400.00	4'631'500.00
Recettes	- CHF 1'228'241.80	1'187'500.00	196'000.00
Investissements nets	= CHF 4'427'369.07	5'515'900.00	4'435'500.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF -	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 2'877'733.06	1'483'390.00	1'683'583.00
Investissements nets	- CHF 4'427'369.07	5'515'900.00	4'435'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
Insuffisance de financement	= CHF 1'549'636.01	4'032'510.00	2'751'917.00
Excédent de financement	= CHF -	-	-

Système d'information du territoire (SIT)

Le CC prend connaissance d'une offre du bureau IG group SA pour la migration du SIT actuel (Rudaz & Partner SA) sur la solution IG Group SA.

En début d'année, M. Alexandre Blanc avait effectué une présentation pour certains élus et membres de l'administration afin de défendre la plus-value de sa solution par rapport à celle de Rudaz & Partner SA.

Le CC décide de changer de fournisseur pour le SIT communal qui passe ainsi du bureau Rudaz & Partner SA au bureau IG Group SA.

Dépôt / retrait des papiers

En cas de détermination du domicile fiscal dans un autre canton, le CC charge le contrôle de l'habitant ou le responsable fiscal de demander à la commune concernée de faire les démarches pour que l'habitant y dépose ses papiers.

Conseil général

M. Nathanaël Aymon a présenté sa démission du Conseil général.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai sera imparti au Parti UDC d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature, faute de quoi une élection complémentaire devrait être organisée.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 3 autorisations de construire
- 5 autorisations de panneaux solaires
- 1 demande de renseignements

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Horst Kulhanek pour l'établissement Jojo's Thai (Anzère).

Chauffage à distance St-Romain.

Le CC prend connaissance d'un rapport concernant le chauffage à distance de St-Romain.

La voûte supérieure dans le compartiment de zone de rayonnement est quelque peu affaissée et empêche une bonne circulation des fumées et chaleur, de ce fait des pannes de surpression peuvent se produire.

Le CC décide d'effectuer les réparations nécessaires. Il attribue ces travaux à l'entreprise Groupe E Entretec SA à Matran pour le prix de Fr. 9'995.10 TTC

Subventions d'achats de vélos électriques

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 14.09.2022 au 27.09.2022. Le montant de subvention se monte à Fr. 2'834.70.

Le montant versé pour 2022 se monte à Fr. 18'582.50.

Subventions énergies

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 38'840.00 (10 dossiers).